

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS  
ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'ANNÉE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément au *Code municipal du Québec* (art. 176.2.2), je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 qui se détaillent comme suit :

	Budget	Réalisations
Revenus de fonctionnement	4 710 289 \$	5 154 405 \$
Revenus d'investissement	- \$	809 716 \$
Dépenses de fonctionnement	(4 762 743 \$)	(4 813 571 \$)
Immobilisations	444 000 \$	537 108 \$
Remboursement de la dette	(283 900 \$)	(237 440 \$)
Activités d'investissement	(432 646 \$)	71 691 \$
<b>Surplus (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>- \$</b>	<b>712 193 \$</b>

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l. et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que les recettes et les dépenses pour l'exercice clos à cette date. Au total, la Municipalité compte maintenant sur un excédent de fonctionnement accumulé de 1 439 680 \$, ce qui représente 30,85 % de ses revenus de fonctionnement. Ce montant la place dans une position comparable aux municipalités du Québec ayant une classe de population comparable (29,65 %).

En ce qui concerne les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ceux-ci sont comptabilisés et diffusés sur notre site web à l'adresse [www.stoke.ca](http://www.stoke.ca) conformément à la *Loi*.

Entre autres réalisations majeures en 2024, soulignons les travaux de réfection d'une portion du chemin Côté, la réfection des ponceaux du 13<sup>e</sup> rang qui avaient été emportés par l'eau en 2023, le remplacement de divers ponceaux, le rechargement de gravier dans divers chemins et la poursuite des études et travaux requis à la mise à niveau de nos réseaux d'égouts sanitaires et d'aqueduc. Enfin, nous avons soutenu financièrement plusieurs projets et organismes locaux.

Luc Cayer  
Maire